

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 7 octobre 2026

DEL20261007_163

L'an deux mil vingt-six, le sept octobre à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni, en salle communale à MONNETIER-MORNEX, sur convocation adressée à tous ses membres, le 1^{er} octobre précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes Arve & Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 34

Présents : 24

ARBUSIGNY : Sylvia DUSONCHET, Ludovic TROTTET ;

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Patricia COURIOL, Régine MAYORAZ ;

LA MURAZ : Gianni GUERINI, Nadine PERINET ;

MONNETIER-MORNEX : Sabine CRETIN, Julia LAHURE, David LIMAL ;

NANGY : Laurent FAVRE, Nadège SAPORITO ;

PERS-JUSSY : Marie-Claire LAFFIN, Isabelle ROGUET, Yannick ROGUET ;

REIGNIER-ÉSERY : Bernard ACHARD, Sébastien JAVOGUES, Maxime JUCHEREAU, Franck KOËNIG, Valérie LEBEAU, Stéphanie LE MOAL, Lucas PUGIN, Nora ZERARI ;

SCIENRIER : Daniel BARBIER, Sandra FLOQUET ;

Absents excusés : Christophe BOYER, David DE VITO, Denise GERELLI-FORT, Valérie DECOTTIGNIES, Bertrand RICHIERO, Stéphanie BRIFFOD,

Pouvoirs : Guillaume GAUTHIER a donné pouvoir à Stéphanie LE MOAL, Rodolphe ARNOULD a donné pouvoir à Laurent FAVRE, Jérôme ADOLPHE a donné pouvoir à Régine MAYORAZ, Mathieu BADIN a donné pouvoir à Isabelle ROGUET ;

Votants : 28

Secrétaire de séance : Julia LAHURE

DEL20261007_163 - Création d'un poste permanent d'agent d'entretien multisites

Rapporteur : Madame la 3^{ème} Vice-présidente en charge des Ressources administratives et partenariales, Madame Régine MAYORAZ

VU le code général de la fonction publique (CGFP) et notamment ses articles L313-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF DRCL BCLB-2025-00021 en date du 28 mars 2025, portant approbation des derniers statuts en vigueur de la CCA&S, dans leur version adoptée par délibération n°DEL 20241002_102 du Conseil communautaire, le 02 octobre 2024, et en particulier sa compétence 9-4 Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;

Madame la Vice-présidente rappelle qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La création de poste proposée est motivée par une évolution des besoins au sein de la Collectivité, et notamment par la reprise de la gestion du gymnase du collège de Reignier-Esery « La Pierre aux Fées » ;

L'agent d'entretien multisites sera responsable de l'entretien des locaux administratifs, techniques et sportifs de la collectivité à savoir : Les locaux du siège administratif (maison Cécile Bocquet), les locaux des services techniques, le gymnase du collège de Reignier-Esery « La Pierre aux Fées » et la déchèterie intercommunale.

Il sera amené à intervenir au sein de l'espace intercommunal sportif et culturel « Les Cimes » afin d'entretenir les locaux administratifs, les espaces sportifs et culturels ainsi que l'ensemble des parties communes du bâtiment durant les périodes d'absences des gardiens des équipements sportifs et culturels.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire relevant de la catégorie C de la filière technique, relatif aux cadres d'emploi d'adjoint technique à agent de maîtrise.

Le poste proposé sera ouvert à compter du 1^{er} novembre 2026.

Madame la Vice-présidente rappelle au Conseil communautaire qu'en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, les fonctions pourront être occupées par un agent contractuel, dans les conditions fixées aux articles L. 332-8 ou L. 332-14 du Code général de la fonction publique. S'il est recruté sur le fondement de l'article L. 332-8, le recrutement pourra être justifié par le motif suivant lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'ait pu être recruté ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'entretenir les locaux administratifs, techniques et sportifs de la collectivité afin de valoriser l'image de la collectivité et de concourir à la considération des agents et des usagers.

CONSIDÉRANT la nécessité d'intégrer cet emploi dans l'organisation de l'espace intercommunal sportif et culturel « Les Cimes » afin de prévenir les difficultés de remplacements liées à l'organisation horaire continue du site et à la nécessité d'avoir en permanence une personne désignée présente dans les locaux.

CONSIDÉRANT qu'en raison des tâches à effectuer, il est proposé au Conseil Communautaire de créer, à compter du 1^{er} novembre 2026, un emploi permanent d'agent d'entretien multisites sur l'un des grades du cadre d'emploi d'adjoint technique ou d'agent de maîtrise, relevant de la catégorie C, de la filière technique ; dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 36 heures (soit 36/36^{ème}).

Au vu de l'ensemble des informations présentées, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création, à compter du 1^{er} novembre 2026 d'un emploi d'agent d'entretien multisites sur l'un des grades du cadre d'emploi d'adjoint technique ou d'agent de maîtrise, relevant de la catégorie C, de la filière technique ;
- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs de la CCA&S en conséquence ;
- **DÉCIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants.

La Secrétaire de séance
Julia LAHURE

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

*Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 14/10/2026
Publié, le 14/10/2026*